

*Affaires courantes*

secrétaire parlementaire du leader du gouvernement refusent de nommer un président à la tête de ce comité.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le Comité de l'environnement n'a pas siégé et n'a pas eu l'occasion d'examiner le Budget des dépenses supplémentaire tout simplement parce que le président du comité a pris sur lui d'annuler les séances. Le comité ne s'est pas réuni depuis le dépôt de ce Budget. Il n'a tenu que quelques séances pour étudier son programme de travaux. Il n'a pas eu de séance mardi et aucune n'est prévue pour demain, donc le comité n'aura pas l'occasion de se pencher sur le Budget des dépenses supplémentaire.

C'est particulièrement grave, monsieur le Président, surtout que, à maintes reprises le printemps passé, le comité a demandé au ministre de l'Environnement et à son prédécesseur de comparaître. Ne pouvant se réunir—en fait, notre première réunion avec le ministre de l'Environnement a eu lieu la semaine passée—le comité n'a même pas déposé de rapport au Parlement sur le Budget des dépenses principal. Par conséquent, les membres du comité doivent absolument examiner les dépenses supplémentaires et l'évolution des priorités du ministère de l'Environnement à la lumière du programme de dépenses que le gouvernement ne cesse de modifier, surtout qu'il a l'intention de déposer le Plan vert la semaine prochaine.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je pense que nous devrions passer à l'ordre du jour. Dépôt de documents.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### PÉTITIONS

#### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux

langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, je ne demande que 30 secondes de plus du temps du Président.

J'ai parlé précédemment d'un document que, ai-je déclaré, je serai heureux de déposer. J'ai maintenant reçu le document en question et je voudrais n'en communiquer qu'une phrase à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur le sujet, je vous l'assure, monsieur le Président.

Le document que j'ai reçu du greffier du comité en question précise que notre comité ne peut pas se réunir, et je cite la lettre «jusqu'à ce qu'un président ait été élu». Cette lettre ajoute que la seule personne autorisée à convoquer un comité pour choisir un président est le whip en chef du gouvernement. Autrement dit, c'est seulement le whip du gouvernement qui peut nous autoriser à étudier le budget des dépenses parce que lui seul peut faire nommer le président.

J'ai cette lettre, monsieur le Président. Je vais la déposer maintenant, si la Chambre est d'accord pour que tous les députés puissent voir que...

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle d'accord pour que la lettre soit déposée?

**Des voix:** D'accord.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

• (1610)

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### LE PROJET DE LOI C-81—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de présenter un rapport du comité législatif, dont j'ai été nommé président par le Président de la Chambre, comité chargé d'étudier le projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de